

# Assurance automobile

9 juin 2021

## Quand la pandémie profite !

La crise du coronavirus en France et le confinement ont fait chuter le nombre d'accidents de la route de 91 %, selon des calculs réalisés à partir du baromètre mars 2020 de l'Observatoire national interministériel de la sécurité routière.

Une aubaine pour les assureurs qui ont pu économiser près de 2 milliards d'indemnisation à l'issue du 1er confinement.

Pour beaucoup de ménages, c'est indécent et immoral sachant qu'un grand nombre d'entre eux ont souffert financièrement du confinement. D'ailleurs, l'Indecosa-CGT ne s'est pas privé de réclamer au Gouvernement et aux responsables du secteur de prendre leurs responsabilités sur cette question.

Quoiqu'il en soit, une économie de grande ampleur a été réalisée par les assureurs VTM dans la couverture de ce risque en 2020.

Elle est bien supérieure aux quelques 30 € rendus à des assurés, souvent mutualistes, sur des critères parfois opaques et inéquitables.

La finalité de cette démarche étant plus publicitaire que solidaire.

Il n'existe en droit aucune obligation de redistribution, mais l'association de consommateurs lance un appel aux pouvoirs publics (ministre des Finances) et à la branche professionnelle (Fédération française de l'assurance- FFA) pour qu'ils appuient, au nom de la décence, cette revendication pour une ristourne vers des assurés qui, en grand nombre, sont victimes des conséquences de la pandémie, les autres pouvant destiner ce retour aux associations caritatives.

Pour mémoire, la FFA répondait, en avril 2020, en « *invitant les assureurs à faire les comptes en fin d'année* ».

Nous y sommes... et que se passe-t-il à cette heure ? Pas d'extourne, pas d'engagement de stabilité du prix des cotisations, mais des hausses possibles. Les tarifs de l'assurance automobile pourraient augmenter de 1,5 % à 2 % en moyenne, en 2021, selon le cabinet d'actuaire Addacti pour 60 millions de consommateurs.

Indecosa-CGT n'ignore pas que les assureurs ont d'autres charges que les coûts des sinistres : charges de personnel, d'immobilier, taxes fiscales (35 % sur la responsabilité civile et 18 % sur les autres garanties) et comprend que ces coûts n'ont pas ou peu diminué. Mais elle revendique un juste retour vers l'ensemble des cotisants. Pour mémoire, le coût moyen d'un contrat automobile au tiers est d'environ 450 €, le coût moyen d'un contrat automobile tous risques est d'environ 850 €.

**Indecosa-CGT demande entre 10 et 20 % d'extourne au titre de 2020 et une stabilité des tarifs pour 2021.**

**L'association invite chaque assuré à en faire la demande auprès de sa compagnie d'assurance.**

Pour vous aider dans vos démarches, elle vous propose un **modèle type de courrier** (voir ci-dessous lettre à télécharger). Attention ! C'est juste un exemple pour vous aider dans vos démarches.

*Pour Indecosa CGT, Arnaud FAUCON.*

(Article paru dans "Vie Nouvelle" le journal des retraités CGT).